

Quoi qu'il en soit, le cardinal Mazarin, à force d'habileté et de patience, en ayant fini avec la Fronde, s'occupa sur-le-champ des mesures nécessaires pour extirper la nouvelle hérésie.

Dès son apparition, *VAugustinus* avait éveillé l'attention de la cour pontificale. Urbain VIII l'avait condamné, en 1642, comme ayant été publié sans autorisation supérieure, et comme renfermant des propositions déjà condamnées dans les ouvrages de Baïus.

Mazarin appela sur le livre l'attention de la Sorbonne. Le docteur Nicolas Cornet, le savant professeur de théologie de Bossuet, examina *VAugustinus* et il en résuma l'esprit en cinq propositions. Son travail fut revu avec le plus grand soin par ses confrères, et ils conclurent, après s'être assurés, ainsi que quatre-vingt-cinq prélats, que les cinq propositions étaient l'expression la plus exacte des fausses doctrines de *VAugustinus*, qu'il fallait dénoncer le livre à Innocent X, « comme méritant les plus graves censures. » « C'est, dit Bossuet, de cette expérience, de cette connaissance exquise et du concert des meilleurs cerveaux de la Sorbonne, que nous est né cet extrait des cinq propositions qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui, étant pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à toutes les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes (I). »

Rome, avec cette sage lenteur qu'elle apporte dans toutes ses décisions, soumit les cinq propositions à l'examen d'une congrégation de cardinaux et de théologiens, et, deux ans après, seulement, le 31 mars 1653, Innocent X les condamna comme hérétiques.

Voici le texte de ces cinq lameuses propositions :

« 1° Quelques préceptes sont impossibles aux justes, malgré les efforts de leur volonté, avec les forces dont ils disposent présentement ; de plus, ils n'ont pas la grâce qui les leur rendrait possibles ;

(I) *Oraison funèbre* du D^r Nicolas Cornet, par Bossuet, supprimée par les jansénistes dans plusieurs éditions des ouvrages de l'Évêque de Meaux.